

Le 26 mai dernier s'est tenu le conseil municipal d'installation des nouveaux conseillers avec l'élection du maire et des adjoints. Je vous présente l'équipe municipale et leurs fonctions :

Aline Charpentier, Maire

Jean Charles Leroy, 1er adjoint - Benjamin Demarly, 2ème adjoint

Bernard Vollereaux, Conseiller délégué Fêtes et Cérémonies



## Délégations et Commissions

**Délégués USEDA (Union des secteurs d'énergie du département de l'Aisne)** Titulaire : Aline Charpentier Suppléant : Bernadette Warzée

**Délégués au collège de Montcornet (gestion du gymnase)**  
Titulaire : Bernard Vollereaux Suppléant : Stéphanie Lempereur

**Délégués au syndicat des eaux d'Ebouleau et environs**  
Aline Charpentier – Gilbert Bailliet – Charlotte Lamblin

**Correspondant défense**  
Benjamin Demarly


**Commission communale Espaces verts et Environnement**  
Benjamin Demarly, Charlotte Lamblin, Stéphanie Lempereur, Melodie Pilon


**Commission communale Travaux, Voierie, Bâtiments**  
Jean Charles Leroy, Vincent Pannecoucke, Bernard Vollereaux, Bernadette Warzée, Marie Ange Bremard

## Et pour mieux communiquer...

Afin de partager l'information, nous vous proposons :

 la page "Village de Goudelancourt-lès-Pierrepont"

 un site internet qui va voir le jour cet été avec l'appui de la Champagne Picarde (service gratuit)

 de nous envoyer un mail sur la boîte de la mairie [mairie.goud@orange.fr](mailto:mairie.goud@orange.fr), si vous souhaitez recevoir des informations en direct. Votre adresse mail ne sera pas divulguée. Lors de votre envoi de mail veuillez préciser vos noms prénoms que l'on puisse vous identifier.

*Pour les personnes les moins connectées, les informations les plus importantes continueront d'être affichées au tableau d'affichage et/ou déposées dans les boîtes aux lettres .*

## BIEN VIVRE ENSEMBLE

En attendant les prochaines dispositions, les rencontres et animations communales sont suspendues. Nous avons tous hâte de pouvoir nous retrouver autour de moments conviviaux.

L'été arrive, nous profitons tous de nos jardins, et je rappelle que le **brûlage à l'air libre des déchets verts est une pratique interdite**, dangereuse, très polluante et passible d'une contravention de 3ème classe. Les polluants émis dans l'air lors d'un brûlage à l'air libre peuvent nuire à la santé. En effet, cette combustion est peu performante, particulièrement quand les végétaux brûlés sont humides, et dégage des substances polluantes, toxiques pour l'homme et l'environnement. Le brûlage peut être à l'origine de troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée. Nous avons tous envie de pendre notre linge dehors et aérer notre maison sans crainte. Pour notre air et notre santé, chaque geste compte ! Privilégiez la déchetterie, le compost ou le paillage. Je compte sur vous.

*(Information détaillée au tableau d'affichage)*

Bien cordialement, Aline Charpentier

